

# Les Métropoles comme *assemblers* des régions métropolitaines

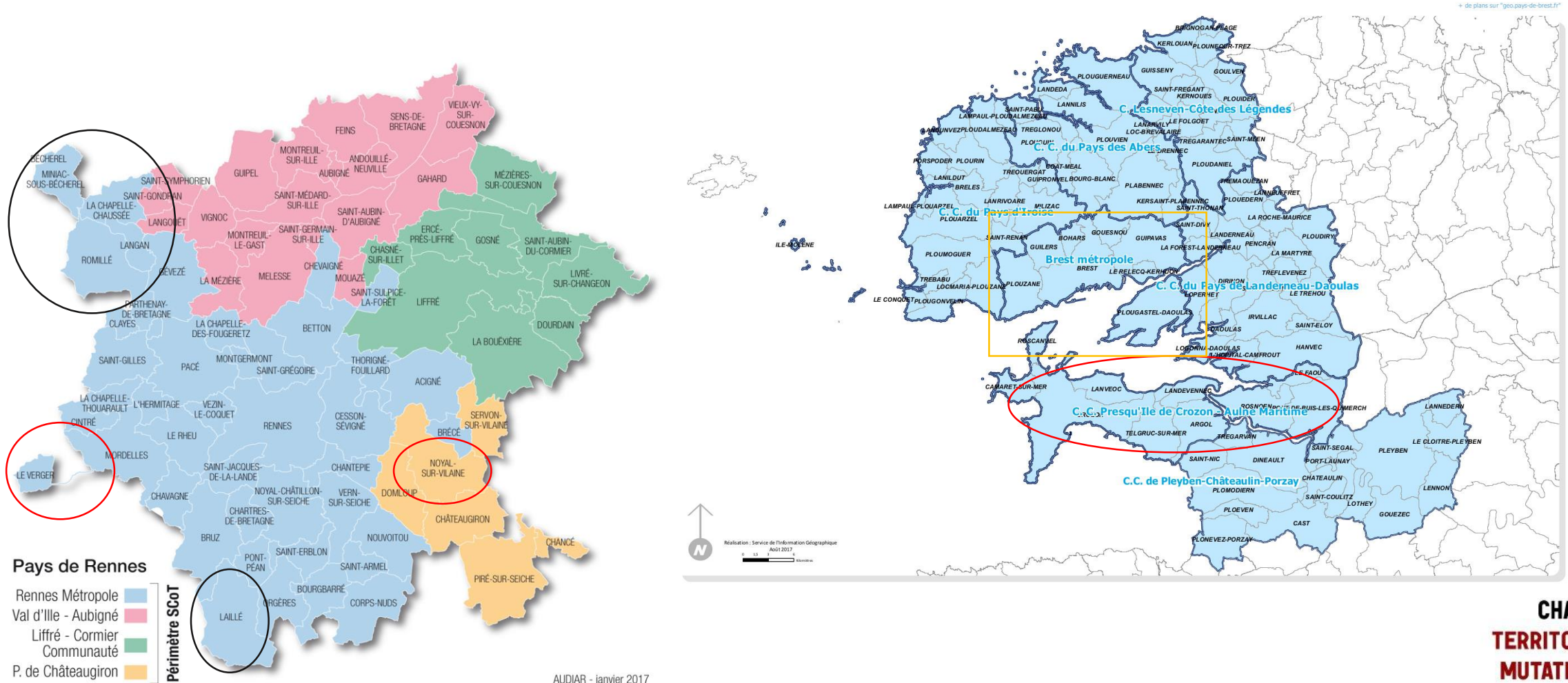
*Les cas de Brest et de Rennes*

Maxime AGNOLA  
Doctorant en Science Politique  
Université Rennes 1

# Les frontières des métropoles bretonnes face à la contestation des territoires environnants

- 2005 : Noyal-sur-Vilaine quitte Rennes Métropole
- 2011 : Accord Talensac / Le Verger concernant un transfert de territoire pour garantir une continuité territoriale et permettre la non intégration de Talensac dans le périmètre métropolitain
- 2018 : Refus de la CCPCAM d'une fusion avec Brest Métropole

# Les frontières des métropoles bretonnes face à la contestation des territoires environnants



AUDIAR - janvier 2017

**CHAIRE  
TERRITOIRES ET  
MUTATIONS DE  
L'ACTION PUBLIQUE**

# « L'intercommunalité pour s'isoler » et la fragmentation territoriale des régions métropolitaines bretonnes

- Frontières des métropoles produits de ces mobilisations contre l'intégration métropolitaine autant que des projets d'élargissement menés par les exécutifs métropolitains

|  | RENNES  | BREST          |
|--|---------|----------------|
| Population de l'aire urbaine                                 | 719 840 | <b>318 829</b> |
| Population de l'institution métropolitaine                   | 438 865 | 208 497        |
| % de la Métropole au sein de la population de l'aire urbaine | 60,97%  | 65,39%         |

# Les institutions métropolitaines comme *assemblers* des régions métropolitaines ?

- « *Assemblages territoriaux* » à l'échelle des régions métropolitaines : processus d'agrégation et de construction de nouveaux ordres territoriaux dépassant le cadre des périmètres politico-administratifs (Allen et Cochrane, Scott, Bagnasco)
- Attention renouvelée au rôle des autorités publiques locales dans la construction de ces assemblages territoriaux (Pin et Galimberti)
- **Dans quelles mesures les Métropoles sont-elles en capacité de jouer le rôle d'*assemblers* des régions métropolitaines ?**

# LE DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES MÉTROPOLITES-HINTERLANDS : L'AVÈNEMENT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE COMME SYSTÈME D'ACTION PUBLIQUE

1. LE DÉVELOPPEMENT DE « COOPÉRATIONS TERRITORIALES » À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE
2. LA MÉTROPOLE COMME CENTRE POLITIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

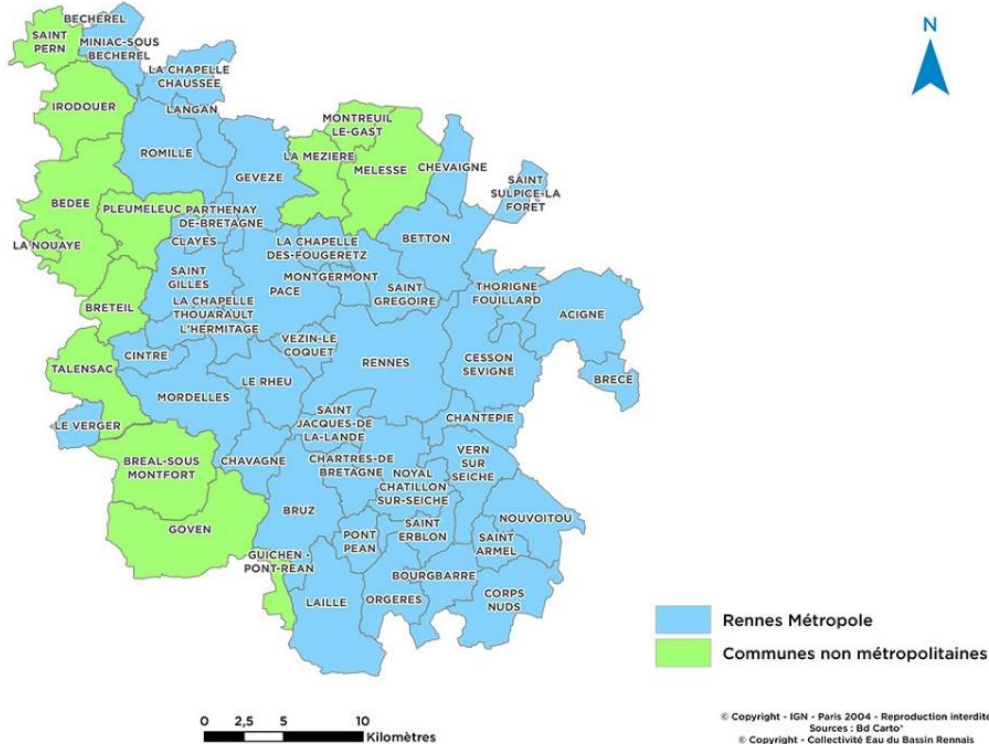
# LE DÉVELOPPEMENT DE « COOPÉRATIONS TERRITORIALES » À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

- 173 coopérations recensées (CGET, 2019)
- Vaste diversité de supports juridiques pour ces relations (Syndicat mixte, Pôle métropolitain, GIP, EPL, ...) et grande diversité des secteurs d'action publique concernés
- **Brest** : Eaux du Ponant, SOTRAVAL, Brest Métropole Habitat, Ener'gence, ADEUPA, French Tech Brest+, Contrat de réciprocity Ville/Campagne, Pôle métropolitain du Pays de Brest, ...
- **Rennes** : Collectivité Eaux du Bassin rennais, AUDIAR, French Tech Rennes St Malo, AMI TIGA, ALEC du Pays de Rennes, GIP Pays de Rennes, ...

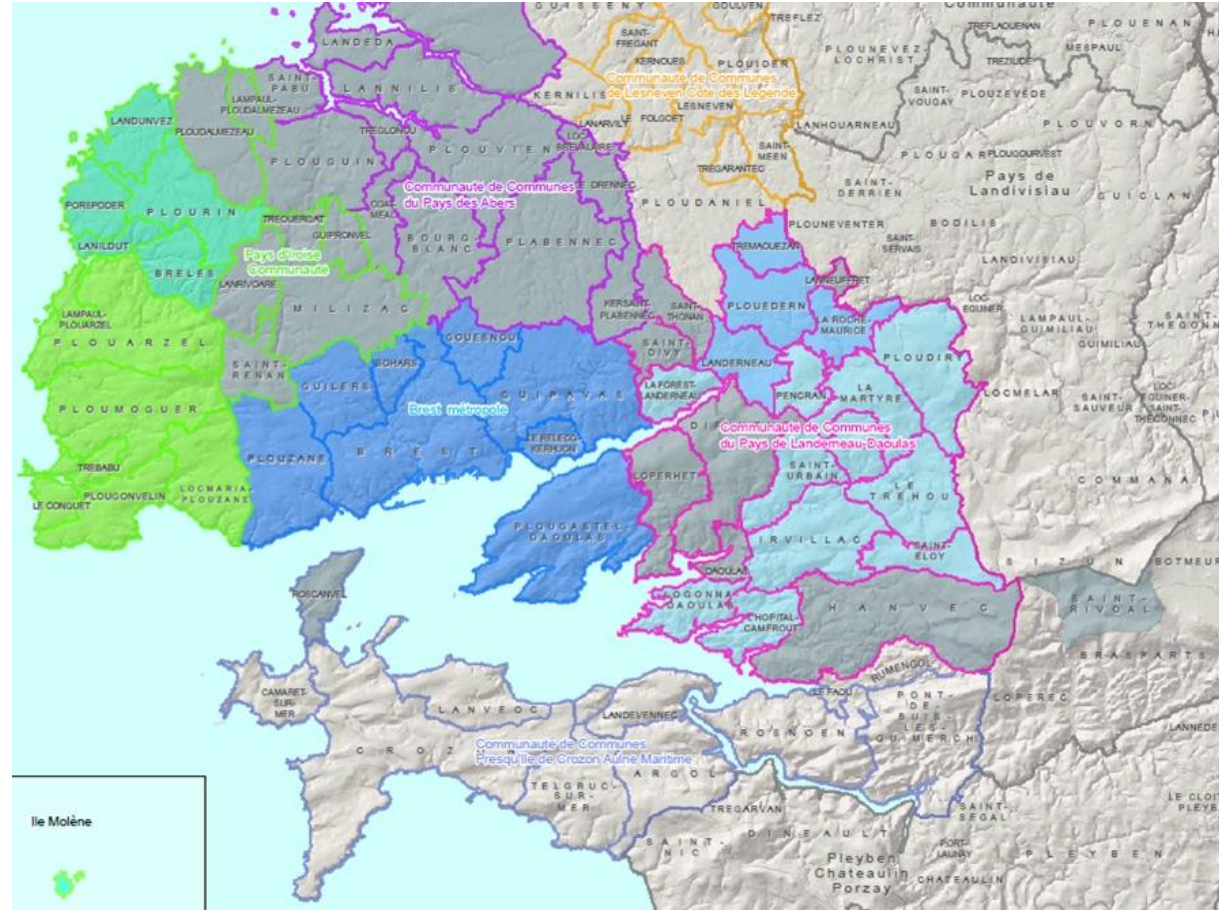


# LE DÉVELOPPEMENT DE « COOPÉRATIONS TERRITORIALES » À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

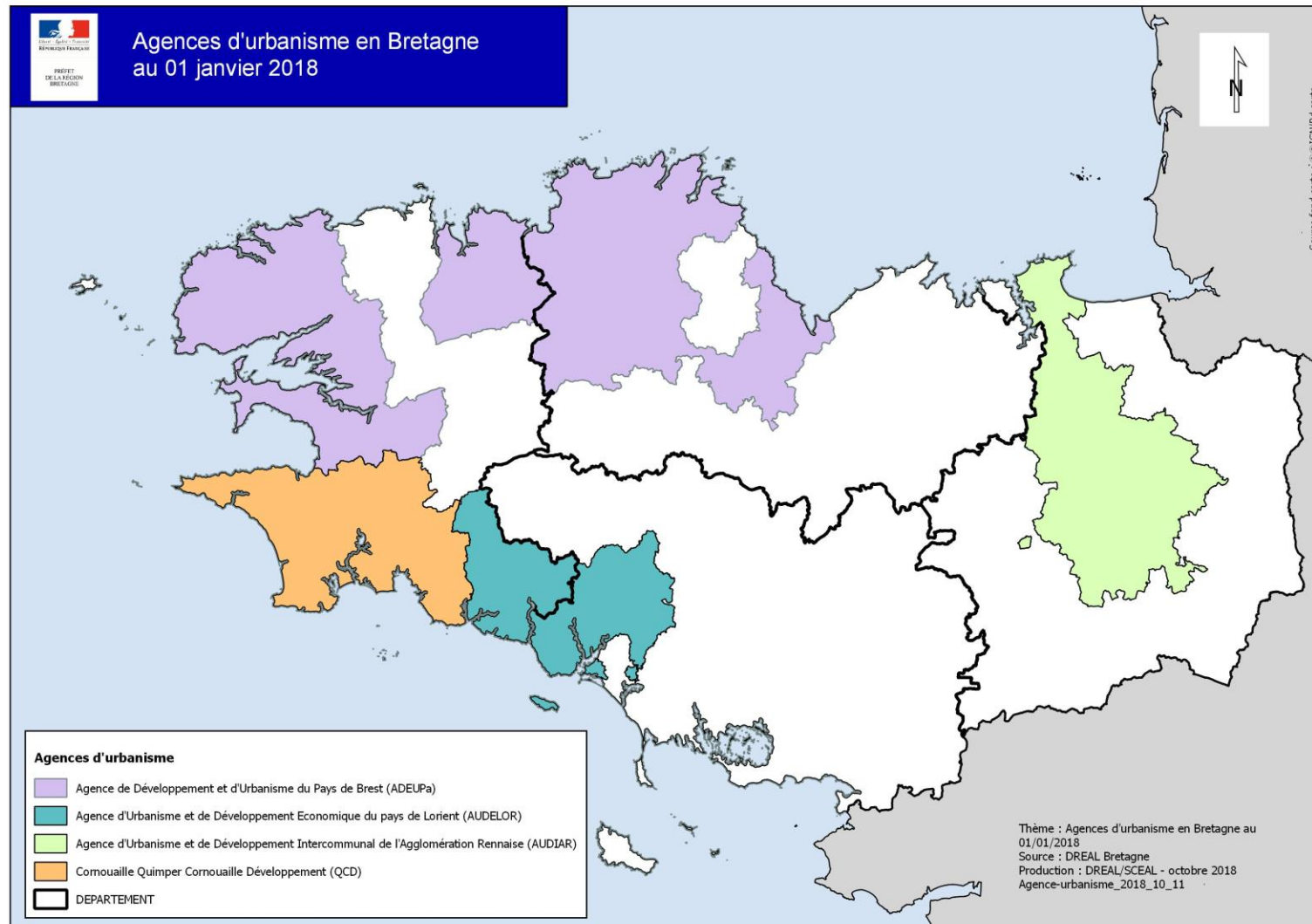


© Copyright - IGN - Paris 2004 - Reproduction interdite  
 Sources : Bd Cartho  
 © Copyright - Collectivité Eau du Bassin Rennais  
 Edition : Avril 2017





# LE DÉVELOPPEMENT DE « COOPÉRATIONS TERRITORIALES » À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE



# LE DÉVELOPPEMENT DE « COOPÉRATIONS TERRITORIALES » À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

## Le service de proximité

- 314 salariés dont 88 % travaillent dans nos services décentralisés, au plus près de vous.
- Siège : 107 salariés, soit 34 % de l'effectif.
- 3 Agences, 10 Bureaux d'accueil et 1 Régie ouvrière : 207 salariés, soit 66 % de l'effectif.
- Administratifs et techniques : 172.
- Ouvriers : 43.
- Gardiennage : 99.

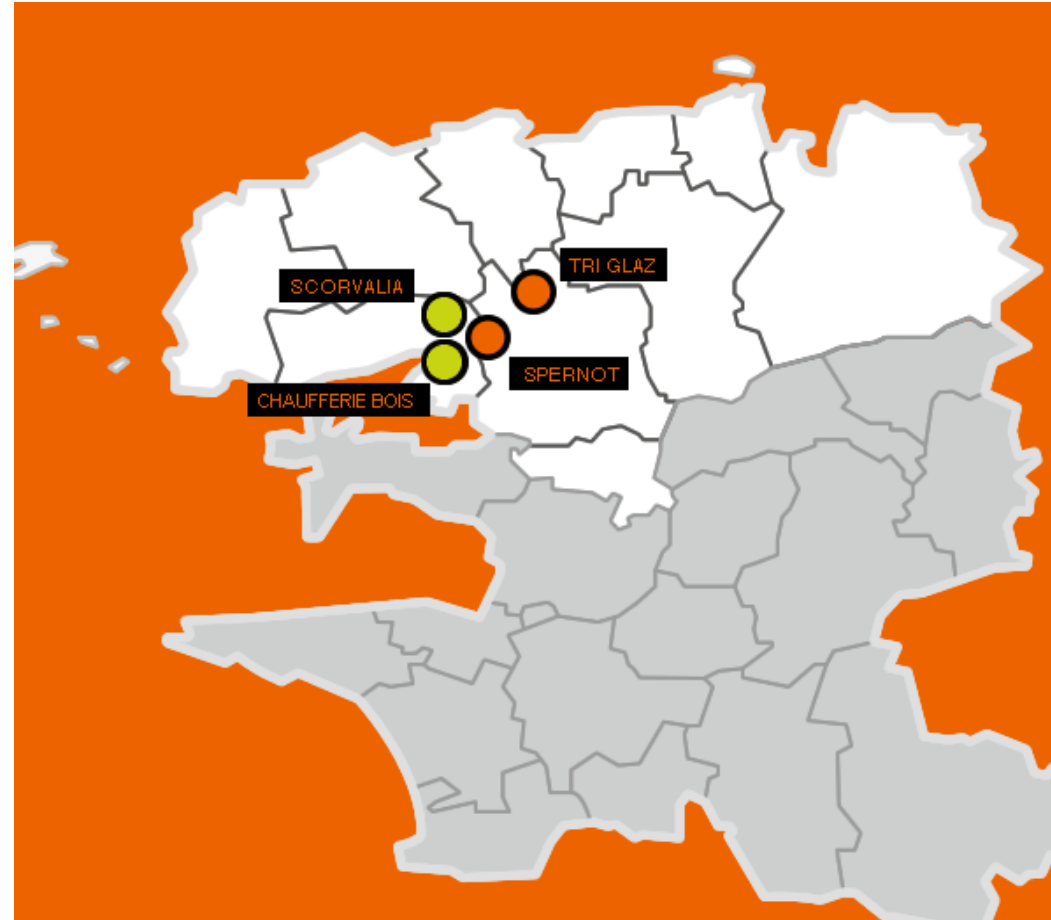
**18 890**

logements  
Le parc le plus important de Bretagne

**66%**

des salariés travaillent dans nos services décentralisés

## De nouveaux territoires d'intervention



**CHAIRE  
TERRITOIRES ET  
MUTATIONS DE  
L'ACTION PUBLIQUE**

# LA MÉTROPOLE COMME CENTRE POLITIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

- Caractère massif de ce changement d'échelle de l'action publique : insuffisance des cadres explicatifs sectoriels
- Institutions métropolitaines à l'initiative de la création de ces outils et de ces scènes partagés et omniprésentes dans leur animation

# LA MÉTROPOLE COMME CENTRE POLITIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

- Les « effets de seuil de la coopération » : l'émergence d'un territoire d'action publique à l'échelle de la région métropolitaine ?
- Les nouveaux outils de la structuration territoriale : Récit métropolitain et leadership territorial
- La « Maison commune » comme horizon d'action pour la Métropole brestoise

# LA RÉGION MÉTROPOLITAINE ENTRE FRAGMENTATION ET CONSTRUCTION POLITIQUE D'UN TERRITOIRE : UNE RÉACTIVATION DE LA TENSION ENTRE LE MODÈLE DU *PUBLIC CHOICE* ET RÉFORMATEUR

1. LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE BREST ET DE RENNES : LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE  
COMME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL
2. LA STRUCTURATION DIFFÉRENCIÉE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE À L'ÉCHELLE SUPRA  
MÉTROPOLITAINE ENTRE BREST ET RENNES : LES CONFIGURATIONS D'ACTEURS LOCALISÉS  
COMME VARIABLE EXPLICATIVE



# LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE BREST ET DE RENNES : LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE COMME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

- Mouvement de création et de développement de dispositifs partagés sans fusion communale ou intercommunale
- *« Finalement, on (Brest Métropole) est peut-être allé trop vite. On leur a peut-être trop mis à disposition les services partagés avec la Métropole et du coup ils (les EPCI du Pays de Brest) ne voient plus l'intérêt de fusionner. »*
- La fragmentation territoriale : à la fois réalité indépassable et insatisfaisante ?

# LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE BREST ET DE RENNES : LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE COMME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

- Configurations territoriales : produits de mise en concurrence des intérêts au sein de ces espaces
- Du modèle normatif à un modèle analytique : les modèles de l'école du *public choice* et de l'école des réformateurs comme grille de lecture des discours et des stratégies des acteurs métropolitains et des territoires environnants.

# LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE BREST ET DE RENNES : LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE COMME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

|                          | <b>Justice territoriale</b>  | <b>Développement économique</b>   | <b>Fonctionnement décisionnel</b>  |
|--------------------------|--|---|--|
| <b>Modèle Gargantua</b>  | L'intégration métropolitaine est l'optimal d'organisation à l'échelle de la région métropolitaine pour garantir une justice spatiale par la mise en commun de la fiscalité   | La réussite territoriale à l'échelle de la région métropolitaine passe par un renforcement de la centralité métropolitaine dans un contexte de concurrence entre territoires                      | La figure charismatique du Président de la Métropole permet d'incarner et d'impulser une dynamique profitable pour le territoire                               |
| <b>Modèle Tieboutian</b> | L'existence d'institution autonomes de représentation des territoires périphériques est une condition sine qua non d'un fonctionnement équilibré de la région métropolitaine | La réussite territoriale de la région métropolitaine est garantie par la préservation et la valorisation des spécificités locales permettant de profiter du potentiel de l'ensemble du territoire | La construction de la décision par la collégialité des élus locaux, en particulier des maires permet une dynamique collective qui inclut tous les territoires. |

# LA STRUCTURATION DIFFÉRENCIÉE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE À L'ÉCHELLE SUPRA MÉTROPOLITAINE ENTRE BREST ET RENNES : LES CONFIGURATIONS D'ACTEURS LOCALISÉS COMME VARIABLE EXPLICATIVE

- Mouvement de constitution d'un espace supra-métropolitain de régulation politico-administrative pas uniforme
- Différences :
  - Type de supports juridiques mobilisés
  - Périmètre de ces nouveaux territoires
  - Compétences mises en partenariats
  - Rôle des acteurs privés

LA STRUCTURATION DIFFÉRENCIÉE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE À L'ÉCHELLE SUPRA  
MÉTROPOLITAINE ENTRE BREST ET RENNES : LES CONFIGURATIONS D'ACTEURS LOCALISÉS COMME  
VARIABLE EXPLICATIVE

|               | <b>Eau et<br/>assainissement</b> | <b>Valorisation des<br/>déchets</b> | <b>Habitat</b> | <b>Energie</b>   |
|---------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------|
| <b>Rennes</b> | SPL                              | Contrat<br>exploitation<br>Veolia   | EPIC           | Association 1901 |
| <b>Brest</b>  | SPL                              | SPL/SEM                             | EPIC           | Association 1901 |



# CONCLUSION

- 1<sup>ère</sup> partie : Développement par la Métropole de dispositifs de politiques publiques partagés avec les territoires environnants qui structurent un territoire d'action publique à l'échelle supra métropolitaine
- 2<sup>ème</sup> partie : Permanence de la fragmentation territoriale dans le fonctionnement de ces systèmes qui malgré tout diffèrent entre les deux cas étudiés

## CONCLUSION

- EPCI -> Collectivité Eaux du Bassin rennais -> AMI TIGA : Vers le tout coopératif ?
- La coopération comme une étape, un état, un idéal ? Nécessité d'un travail définitionnel collectif.
- Distinction entre coopération et coordination : comment repenser la nécessité dans la construction des systèmes territoriaux ?